

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 22 avril 2025

04.2025-17	<u>FAMILLE</u> <u>OBJET</u> : Labellisation et subvention dispositif « Colos apprenantes »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, l'État soutient l'accès aux vacances des enfants et des adolescents,

Considérant que pour ce faire, les services de l'inspection académique ont mis en place le dispositif « Colos apprenantes » qui permet la prise en charge totale du coût du séjour par l'État (dans la limite de 100.00€ par nuit). L'aide est versée à la collectivité, puis déduite aux familles qui correspondent aux critères suivants :

- Relèvent de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- Sont en situation de décrochage scolaire
- Sont issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou des zones de revitalisation rurale (ZRR)
- Sont en situation de handicap
- Ont un quotient familial de la Caisse d'allocations familiales (CAF) inférieur ou égal à 1 500€

Ce dispositif concerne les séjours avec hébergement d'une durée minimale de 5 jours et 4 nuits.

Considérant l'intérêt de permettre aux publics cibles un accès aux séjours de plus de 5 jours organisés par CSMA en partenariat avec les structures jeunesse Animaje et IFAC, et les accueils de loisirs,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de formuler une demande de labellisation pour les séjours enfance et jeunesse 2025 qui correspondent aux critères du dispositif « Colos apprenantes ».

ARTICLE 2 : de signer tout acte relatif au dépôt du dossier auprès des services de l'État.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »